

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



MOTO-CLUB : AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE

E-MAIL : contactams17@gmail.com

TÉLÉPHONE : 06.85.66.77.27.

ORGANISATEUR TECHNIQUE : François PERRIN

N° D'ÉPREUVE FFM : 489

DATE : 11-12/10/2025

LIEU : BUSSAC SUR CHARENTE - 17

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Président du Jury ou Arbitre*	BRONSEWSKI Jean-Claude	Licence : 105189
Membre du Jury	MARCON Bruno	Licence : 016447
Membre du Jury	LIGNER Didier	Licence : 299560
Commissaire technique responsable	GABET Maxime	Licence : 361652
Responsable du chronométrage	FLC - Patrick SEGNIER	Licence : 276503

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
OPEN	15 ans	80 ans	100 à 500 2 T / 175 à 600 4T	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
OPEN	15 ans	80 ans	100 à 500 2 T / 175 à 600 4T	☒ Solo ☐ Equipage de 1 pilotes
VETERANS	37 ans	80 ans	Toutes cylindrées	☒ Solo ☐ Equipage de 1 pilotes
VETERANS	37 ans	80 ans	Toutes cylindrées	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
FEMININES	15 ans	80 ans	Toutes cylindrées	☒ Solo ☐ Equipage de 1 pilotes
FEMININES	15 ans	80 ans	Toutes cylindrées	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
PARENTS/ENFANTS	15 ans	80 ans	Toutes cylindrées	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
85 CC	12 ans	15 ans	85 cc	☐ Solo ☒ Equipage de 3 pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.

Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente ;
fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Bernard GUIGNARD

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche SAINTES - 17100

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min)15 MINUTES

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site LA PIFFETERIE

Adresse 17100 BUSSAC SUR CHARENTES

Caractéristiques :

Longueur du circuit 9 km

Largeur minimum de la piste **5**

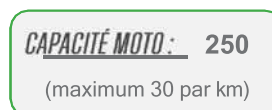
Nombre d'OCP* 6

*Officiels Commissaires de Piste



- ✓ relief naturel du terrain
- ✓ obstacles type motocross*
- ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

* en nombre retreint et facilement contournables



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE:

18/03/2025

p/o François PERRIN - Président
Aline LACROUX

VISA DE LA LIGUE

DATE:

21/03/2025

**VISA DE LA FFM**

DATE:

28/03/2025

NUMÉRO :

25/0321



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURANCE TOUT-TERRAIN

QUAD



MOTO-CLUB : AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE

E-MAIL : contactams17@gmail.com

TÉLÉPHONE : 06.85.66.77.27.

ORGANISATEUR TECHNIQUE : François PERRIN

N° D'ÉPREUVE FFM : 489

DATE : 11-12/10/2025

LIEU : BUSSAC SUR CHARENTE - 17

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- NICOLAS Agnès..... Licence :
Président du Jury ou Arbitre* ----- BRONSEWSKI Jean-Claude..... Licence :
Membre du Jury ----- MARCON Bruno..... Licence :
Membre du Jury ----- LIGNER Didier..... Licence :
Commissaire technique responsable - GABET Maxime..... Licence :
Responsable du chronométrage ----- FLC - Patrick SEGNIER..... Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
SENIORS	15 ans	80 ans		☒ Solo ☐ Equipage de ... pilotes
VETERANS	40 ans	80 ans		☒ Solo ☐ Equipage de ... pilotes
FEMININES	15 ans	80 ans		☒ Solo ☐ Equipage de ... pilotes
OPEN	15 ans	80 ans		☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
.....				

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.

Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

MOTO

FÉDÉRATION FRANÇAISE

RÈGLEMENT PARTICULIER 2025

ENDURANCE TOUT-TERRAIN

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;

- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;

- son équipement : *obligatoire* : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente ;

fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Bernard GUIGNARD

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche SAINTES - 17100

Nombre d'ambulance(s) 1

Temps de trajet (en min) 15 MINUTES

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site LA PIFFETERIE

Adresse 17100 BUSSAC SUR CHARENTES

Caractéristiques :

Longueur du circuit 9 km

Largeur minimum de la piste 5

Nombre d'OCP* 6

*Officiels Commissaires de Piste

DIFFICULTÉS ACCEPTÉES :

✓ relief naturel du terrain

✓ obstacles type motocross*

✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

CAPACITÉ QUAD : 1 5 0

(maximum 30 par km)

* en nombre retreint et facilement contournables

!

Rappel

:

l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE :

18/03/2025

p/o François PERRIN - Président

Aline LACROUX

VISA DE LA LIGUE

DATE :

21/03/2025

LIGUE MOTO NOUVELLE AQUITAINE

Secretariat ESCASSEFORT

VISA DE LA FFM

DATE :

28/03/2025

NUMÉRO :

25/0321

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier

75011 PARIS

01 49 23 77 00

ffm@ffmoto.org

ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 PITBIKE



MOTO-CLUB: AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE

E-MAIL: contactams17@gmail.com

TÉLÉPHONE: 06.85.66.77.27.

ORGANISATEUR TECHNIQUE: François PERRIN

N° D'ÉPREUVE FFM: 489

DATE: 11-12/10/2025

LIEU: BUSSAC SUR CHARENTE - 17

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- NICOLAS Agnès..... Licence :
Président du Jury ou Arbitre* ----- BRONSEWSKI Jean-Claude..... Licence :
Membre du Jury ----- MARCON Bruno..... Licence :
Membre du Jury ----- LIGNER Didier..... Licence :
Commissaire technique responsable - GABET Maxime..... Licence :
Responsable du chronométrage ----- FLC - Patrick SEGNIER..... Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
CHAMPIONNAT 190	15 ANS	80 ANS	4 T 115 à 190 cc	SOLO/ 1 PILOTE / 2*45 min
SEMI AUTO	15 ANS	80 ANS	4 T 88 à 115 cc	SOLO/ 1 PILOTE / 2*45 min
KIDS	12 ANS	16 ANS	4 T 190 cc maxi	SOLO/ 1 PILOTE / 2*45 min
VETERANS	35 ANS	80 ANS	4 T 115 à 190 cc	SOLO/ 1 PILOTE / 2*45 min
LOISIRS	14 ANS	80 ANS	4 T 115 à 190 cc	SOLO/ 1 PILOTE / 2*45 min
FEMININES	14 ANS	80 ANS	88 à 190 cc	SOLO/ 1 PILOTE / 2*45 min
BIG MINI	15 ANS	80 ANS	4 T 190 cc maxi	SOLO/ 1 PILOTE / 2*45 min
ELECTRIQUE	15 ANS	80 ANS		

MOTO

FÉDÉRATION FRANÇAISE

RÈGLEMENT PARTICULIER 2025

PITBIKE

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;

- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;

- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d' un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Bernard GUIGNARD

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche SAINTES - 17100

Nombre d'ambulance(s) 1

Temps de trajet (en min) 15 MINUTES

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site..... LA PIFFETERIE

Adresse.....17100 BUSSAC SUR CHARENTE

Caractéristiques :

Longueur du circuit 4 KM

Largeur minimum de la piste 5

Largeur de la grille 25

Longueur de la ligne droite de départ..... 220

Nombre d'OCP* 6

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ PITBIKE :

Pendant les essais : 50

En manche 50

!

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : 18/03/2025

p/o François PERRIN - Président

Aline LACROUX

VISA DE LA LIGUE

DATE : 21/03/2025

LIGUE MOTO NOUVELLE AQUITAINE

Secrétariat ESCASSEFORT

VISA DE LA FFM

DATE : 28/03/2025

NUMÉRO : 25/0321

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org ffmoto.org